



Plan de développement durable des collectivités :

La Côte-de-Beaupré, vers une région en santé!

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

La MRC de La Côte-de-Beaupré entame sa démarche territoriale de Planification stratégique de développement durable

Château-Richer, le 5 mai 2011 – Dans une volonté de se doter d'outils de planification adéquats et d'ainsi passer dans le peloton de tête au palmarès des initiatives de développement et d'aménagement du territoire, les élus de la MRC de La Côte-de-Beaupré entament l'élaboration d'une Planification stratégique de développement durable. Cette étape, qui s'échelonne sur un horizon de 1 an, constitue la 2^{ème} phase du Plan de développement durable des collectivités.

En effet, le 28 septembre dernier, les élus de la MRC annonçaient dans le cadre d'une conférence de presse qu'ils prenaient le virage du développement durable grâce à une contribution de 287 500 \$ du Fonds municipal vert^{MC} (FMV) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), une première au Québec qui pourrait faire école en matière de développement et d'aménagement. Lors de la 1^{ère} phase, celle préparatoire, le Conseil de la MRC adoptait le Plan de mobilisation « Un processus crédible et transparent d'information, de réflexion et de consultation avec l'ensemble de la communauté ». La MRC a ensuite mandaté, le 6 avril dernier, Le groupe IBI/DAA pour l'accompagner dans le processus d'élaboration de sa Planification stratégique de développement durable. La 3^{ème} phase constitue, quant à elle, à l'élaboration du Schéma d'aménagement et de développement durable.

Les origines du Plan de développement durable des collectivités « La Côte-de-Beaupré, vers une région en santé »

Le Plan sera le résultat d'une démarche, appliquant les principes de développement durable, de planification territoriale à l'échelle de la MRC qui va s'inscrire dans un contexte législatif en transition. Une vision commune du développement sera définie par les citoyens et les acteurs clés du milieu en se basant sur un diagnostic approfondi.

Le Plan de mobilisation, quant à lui, vise à soutenir l'exercice de planification stratégique et celui de la révision du schéma d'aménagement tout au long du processus, soit de janvier 2011 à septembre 2013. L'objectif est de susciter la participation et de maintenir l'engagement de la communauté tout au long de la démarche en l'informant et en l'associant à la démarche. Pour ce faire, différentes activités de communication auprès des élus, des employés municipaux, de la population et des acteurs clés sont prévues. Tout au long du processus, la MRC devra profiter des occasions de communication qui ont lieu sur son territoire pour faire connaître la démarche et d'échanger sur la vision, les préoccupations et les enjeux avec la population et les acteurs du milieu. Des moments clés de consultations ont été identifiés où des personnes seront invitées à participer dans le cadre, entre autres, d'un comité avisé, de séances de travail avec des élus, de tables sectorielles et de forums.

La Planification stratégique de développement durable

D'entrée de jeu, il importe de dresser un diagnostic sans concession, c'est-à-dire un diagnostic qui va permettre de faire ressortir les forces et les opportunités, mais aussi les faiblesses et les contraintes du territoire. Ensuite, la démarche permettra de dégager une vision d'avenir partagée par tous et de prioriser les actions à mener. Des outils de suivi et de contrôle de la mise en œuvre de la planification stratégique seront définis afin de déterminer si les actions entreprises permettent d'atteindre les objectifs visés.



FCM | Fonds municipal vert
Green Municipal Fund

Sept grandes étapes ont été définies dont les travaux vont s'échelonner sur une période de près d'une année, et ce dès maintenant, soit :

1. Cadrage de la démarche
2. Diagnostic stratégique
3. Enjeux, orientations, consultations et concertation
4. Vision d'avenir et 1er Forum
5. Plan d'actions, consultations et concertation
6. Plan stratégique et 2e Forum
7. Rapport final

Parmi les moments de consultation identifiés, 2 forums sont prévus, soit l'un à l'automne 2011 et l'autre à l'hiver 2012. Il est prévu que le rapport final soit complété au printemps 2012.

Pour enrichir le diagnostic du territoire

Une étape importante de la Planification stratégique est de tracer un diagnostic intégré du territoire. Ce diagnostic servira de matériel de base pour les consultations à mener aux étapes suivantes. Il se veut le plus éclairant possible pour qu'il puisse servir d'assise pour la définition des orientations du développement à privilégier. Pour ce faire, la MRC est en train de recueillir toute l'information pertinente (recherches, études, exercices de planification stratégique, rapports, etc.). « Nous tenons à s'assurer que les orientations et initiatives des individus et des organisations du territoire soient tenues en compte dans la démarche. », mentionne M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et maire de L'Ange-Gardien.

Une démarche ambitieuse et stimulante où chacun a son rôle à jouer pour l'atteinte d'un changement durable

M. Lefrançois invite tous les acteurs du milieu à transmettre à la MRC toutes données ou documents qui permettront d'améliorer les connaissances du territoire et à faire part d'événements et/ou de mécanismes de consultation dont ils connaissent l'existence qui permettront d'arrimer nos efforts de communication et de consultation.

Une approche unique

Ainsi, la MRC pourrait devenir l'une des premières MRC au Québec à réaliser cette approche et à adopter un schéma d'aménagement et de développement durable et la première MRC constituante de la CMQ ayant un schéma d'aménagement en conformité avec le futur Plan métropolitain de la CMQ. De plus, le schéma d'aménagement et de développement durable sera bien positionné pour rencontrer les exigences de la nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme. Le Plan de développement durable des collectivités « La Côte-de-Beaupré vers une région en santé ! » est en partie subventionné par le Fonds municipal vert de la Fédération canadienne des municipalités.

- 30 -

Sources : Karine Cantin, conseillère au développement durable à la MRC de La Côte-de-Beaupré et Pierre-Alexandre Côté, responsable de l'aménagement du territoire à la MRC de La Côte-de-Beaupré. www.mrccotedebeaupre.com

Informations : Valérie Dancause, valeriedancause@mrccotedebeaupre.qc.ca, 418 824-3444

